



SECOURISME

Premiers Secours Citoyen PSC
Sauveteur Secouriste du Travail SST
Urgences Petite Enfance UPE
Premiers Secours en Milieu Isolé PSMI
Premiers Secours Santé Mentale PSSM

INCENDIE - EVACUATION

Manipulation des Extincteurs
Evacuation Guide et Serre File
Equipier Première Intervention Incendie

HABILITATION ELECTRIQUE

B0 H0 HOV
BS BE Interventions Simples
BR BC B1 B2

PREVENTION DES RISQUES PHYSIQUES

Prévention des Risques liés
à l'Activité Physique PRAP
Industrie / Bureau / Commerce IBC
Sanitaire & Social 2S
Gestes & Postures
Bureau
Conduite
Industrie
Manutention
Personnel d'Entretien
Petite Enfance
PMR Personnes à Mobilité Réduite
Intervenant à Domicile

HARCELEMENT

Référent harcèlement sexuel et
agissements sexistes

HYGIENE ALIMENTAIRE

Hygiène & Sécurité Alimentaire
Hygiène Alimentaire en Restauration
Commerciale

DOCUMENT UNIQUE

Accompagnement à la Réalisation
Evaluation des Risques
Vérification et Mise à Jour

V04 - MAJ MAI 2026

FORMATION SENSIBILISATION DU PERSONNEL HARCELEMENT SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTE



Public concerné :

Tout salarié.

La récente loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a renforcé le cadre juridique contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes au travail. Elle a impliqué tous les acteurs de l'entreprise dans leur prévention. Des référents, sensibilisés et formés sur le sujet, doivent désormais être désignés à la fois par les entreprises et parmi les représentants du personnel.

La lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le monde du travail passe par une bonne compréhension de ce que sont ces comportements illicites, ainsi que le rappel clair et précis du rôle de l'employeur et des garanties apportées aux salariés

Objectifs de la formation :

Le but de cette formation est d'aider tout salarié à :

- Clarifier les droits et obligations de chacun ;
- Développer un savoir être garantissant un environnement de travail sain et sécurisé ;
- Connaître les solutions concrètes aux multiples questions que se posent les victimes et les témoins de harcèlement sexuel et d'agissements sexistes, et les employeurs lorsqu'ils sont confrontés à de telles situations.

Prérequis :

Aucun prérequis nécessaire pour suivre la formation, cependant le stagiaire doit être en capacité de lire, parler et écrire en français.

Programme :

- 1/Le harcèlement sexuel et les agissements sexistes au travail : de quoi parle-t-on ?
*Identifier les différentes formes de harcèlement sexuel et les agissements sexistes au travail.
Responsabilités juridiques et sanctions.
Comprendre les enjeux liés à ces situations.*
- 2/Les acteurs impliqués dans la démarche de prévention et de signalement du harcèlement sexuel.
*Les obligations de l'employeur.
Les missions et les moyens d'actions des référents « harcèlement ».
Sur qui s'appuyer dans et en dehors de l'entreprise.*
- 3/ Développer des compétences en prévention pour instaurer un environnement de travail respectueux et sécurisé.
- 4/Réagir à une situation de harcèlement sexuel :
*Reconnaître une situation de harcèlement ou de sexisme.
Comment et à qui signaler des faits.
Regards sur la victime et le témoin.
Droits et protection des salariés.
Enquête interne en cas de harcèlement et conduire des auditions.
Assurer la poursuite des relations de travail.*

Moyens et Méthodes pédagogiques :

Diaporama et vidéos.
Techniques pédagogiques qui impliquent les participants.
Exposés, études de cas, apports de connaissance, quiz numériques, jeu de rôle et mises en situation.

Intervenant :

Formateur en Santé Sécurité

Durée :

1 jour (7h) pour un groupe de 4 à 10 personnes.

Evaluation et sanction de la formation :

Evaluation : réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et par le formateur.

Sanction : attestation - certificat de réalisation.